

Programme de rétablissement pour la tortue mouchetée en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour la tortue mouchetée, un espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* exige que le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs veille à ce que des programmes de rétablissement soient préparés pour toutes les espèces inscrites sur la Liste des espèces en péril de l'Ontario. En vertu de cette loi, un programme de rétablissement peut incorporer tout ou partie d'un plan existant relatif à l'espèce.

La tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) figure sur la Liste des espèces menacées de l'Ontario comme espèce menacée. Elle est inscrite comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral. Environnement et Changement climatique Canada a préparé le programme de rétablissement de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), population des Grands Lacs et du Saint-Laurent au Canada en 2018 pour remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Ce programme de rétablissement est adopté ici conformément à la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Avec les ajouts indiqués ci-dessous, le programme ci-joint répond à toutes les exigences en matière de contenu énoncées dans la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.

Le programme fédéral de rétablissement indique que dans la partie nordique, l'aire de répartition de l'espèce s'étend de Sault Ste. Marie jusqu'à l'extrémité du sud-ouest du Québec, avec des « occurrences isolées » au nord de cette région. Cependant, des données récentes sur les occurrences dans le centre et le nord de l'Ontario suggèrent que la limite de l'aire de répartition nordique de l'espèce s'étend beaucoup plus au nord que ce qui a été rapporté précédemment.

La partie sur l'habitat essentiel du programme fédéral de rétablissement donne une définition de l'habitat essentiel (tel que défini dans la *Loi sur les espèces en péril*). La

désignation de l'habitat essentiel n'est pas une composante d'un programme de rétablissement préparé en vertu de *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Toutefois, dans l'élaboration d'un règlement sur l'habitat pris en application de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, il est recommandé de prendre en compte l'approche utilisée pour désigner l'habitat essentiel dans le cadre du programme fédéral de rétablissement, ainsi que toute nouvelle information scientifique concernant les espèces et les zones qu'elles occupent.

Le résumé du programme de rétablissement (Canada)

La population de tortues mouchetées (*Emydoidea blandingii*) des Grands Lacs et du Saint-Laurent est inscrite à titre d'espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP). La tortue mouchetée est semi-aquatique et utilise à la fois des milieux aquatiques et des milieux terrestres. Cette tortue de taille moyenne possède une dossière lisse, très bombée, noire à brun foncé, parfois striée ou mouchetée de jaune. Le caractère le plus distinctif de l'espèce est la couleur jaune vif du menton et du cou.

La tortue mouchetée est présente au Canada et aux États-Unis, son aire de répartition étant centrée sur les Grands Lacs et compte des populations isolées dans l'État de New York, au Massachusetts, au Maine et en Nouvelle-Écosse. Au Canada, l'espèce comporte deux populations : celle des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont l'aire s'étend depuis l'Ontario jusque dans le sud-ouest du Québec, et celle de la Nouvelle-Écosse.

L'effectif de la population de tortues mouchetées des Grands Lacs et du Saint-Laurent est grossièrement estimé entre 25 000 et 45 000 adultes.. On possède peu de données sur les tendances de la population. Toutefois les analyses quantitatives disponibles estiment que le nombre d'individus matures a diminué de plus de 60 % lors des trois dernières générations (120 ans) et qu'à elle seule, la mortalité routière devrait réduire le nombre d'individus matures de moitié lors des trois prochaines générations.

Les principales menaces auxquelles la population est exposée sont les réseaux routier et ferroviaire, les espèces exotiques et envahissantes (roseau commun européen), le développement résidentiel et commercial, les prédateurs favorisés par les activités humaines, la capture illégale et la modification des systèmes naturels par la gestion de l'eau et le dragage. Parmi les autres menaces répertoriées, on compte l'agriculture, l'exploitation forestière et les activités récréatives. La tortue mouchetée est fortement vulnérable à tout accroissement des taux de mortalité des adultes ou des jeunes avancés en âge étant donné que l'espèce présente une maturité sexuelle tardive et un faible taux de reproduction.

Le caractère réalisable du rétablissement de la tortue mouchetée, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, comporte des inconnues. Néanmoins, conformément

au principe de précaution, le présent programme de rétablissement a été élaboré en vertu du paragraphe 41(1) de la LEP, comme cela se fait lorsque le rétablissement est jugé réalisable. Le présent programme traite des inconnues entourant le caractère réalisable du rétablissement de cette espèce.

Les objectifs de population et de répartition à long terme (environ 50 ans) consistent à accroître l'effectif et à maintenir, et si possible à accroître, la zone d'occupation de la population de tortues mouchetées des Grands Lacs et du Saint-Laurent au Canada, et à assurer la viabilité des populations locales de tortues mouchetées là où elles se trouvent au Canada. L'objectif en matière de population et de répartition à moyen terme (environ 10 à 15 ans) consiste à maintenir la présence des populations locales connues de tortues mouchetées là où elles se trouvent au Canada. Les stratégies générales à employer contre les facteurs menaçant la survie et le rétablissement de l'espèce sont exposées dans la section 6.2 (Orientation stratégique pour le rétablissement).

Dans le présent document, l'habitat essentiel de la tortue mouchetée est partiellement désigné. L'habitat essentiel a été désigné en fonction de deux critères, soit l'occupation de l'habitat par l'espèce et le caractère convenable de l'habitat. Le présent programme comprend un calendrier des études nécessaires pour compléter la désignation de l'habitat essentiel, et donne des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction d'habitat essentiel.

Un ou plusieurs plans d'action seront élaborés pour la tortue mouchetée et affichés dans le Registre public des espèces en péril d'ici décembre 2023.